ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions libérales : cotisations

Question écrite n° 108846

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des libéraux percevant leur retraite à taux plein mais souhaitant continuer à exercer leur profession. Leur expérience est particulièrement profitable à l'ensemble de nos concitoyens, et bien souvent ils ne cherchent pas à se refaire une importante clientèle. Ils peuvent donc être découragés par le paiement de cotisations auprès des caisses de retraite à fonds perdus. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures sont envisagées pour faire évoluer la législation dans ce domaine, et s'il est par exemple possible d'envisager un allègement des cotisations ou des charges pour les retraités exerçant une activité professionnelle.

Données clés

Auteur : M. Louis Guédon
Circonscription : Vendée (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 108846
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : Économie, finances et industrie
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4952
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)